

# Cours de spécialisation en droit des successions – Cours 2015/2016

## Inscription pour les non-membres FSA

Délai d'inscription: 30 avril 2015

### Données personnelles

**Prière de ne pas brocher les documents!**

Nom	<input type="text"/>		
Prénom	<input type="text"/>		
Titre	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>		
NLA, lieu	<input type="text"/>		
Téléphone	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
E-Mail	<input type="text"/>		
Année de naissance	<input type="text"/>	Obtention brevet avocat	<input type="text"/>
Langue maternelle	D <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>	I <input type="checkbox"/>

### Indications relatives à l'activité professionnelle

Profession	<input type="text"/>
Actif/ve dans la profession depuis	<input type="text"/>
Autres indications (indépendant, employeur, etc.)	<input type="text"/>
Taux d'occupation en pourcent	<input type="text"/>

### Indications relatives au domaine de spécialisation

Actif/ve de manière approfondie en droit des successions depuis	<input type="text"/>
Publications en droit des successions	<input type="checkbox"/> Liste jointe en annexe

Concernant les activités accessoires en lien avec le droit des successions:

Genre d'activité	du / au	Taux d'occupation / heures
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Estimation du nombre d'heures par année consacrées dans le domaine de spécialisation (de 100%,activité principale et accessoire, Ø 3 dernières années)

### Conditions de participation

Constitue une condition de participation une expérience professionnelle au-dessus de la moyenne dans le domaine du droit des succession. La preuve de cette expérience est à apporter au moyen des descriptions de cas et la direction du cours peut requérir ultérieurement des documents y relatifs. La personne qui s'inscrit est tenue de décrire au moins 10 cas anonymisés dans le domaine du droit des successions issus de sa propre expérience et traités dans les trois dernières années. Le choix des cas doit être représentatif pour l'activité du participant/de la participante et contenir différents problèmes juridiques. Pour décrire ces cas, la personne qui s'inscrit dispose d'un formulaire particulier qu'elle trouvera sur le site internet du Centre de droit notarial de l'Université de Lausanne. Les descriptions peuvent être formulées au moyen de mots-clé. Les inscriptions qui ne contiennent pas de descriptions en suffisance ne seront pas prises en compte.

Le nombre de participants par cours est limité à 25. La participation aux cours ainsi que la réussite de l'examen permettra aux notaires inscrits d'obtenir un Certificat universitaire de spécialiste en droit des successions. La direction du cours prend librement une décision quant à l'admission du participant / de la participante; elle examine en particulier son expérience.

Une **avance de CHF 1'000** est à faire **dans le délai de l'inscription du 30 avril 2015** (compte: BANQUE CANTONALE VAUDOISE, 1001 Lausanne, CH56 0076 7000 S071 0091 4, Université de Lausanne, Serv. Financier/Bat. Unicentre, 1015 Lausanne). Ce montant sera définitivement acquis à l'Université en cas de retrait ou de non inscription et sera restituée si l'inscription n'est pas retenue.

L'inscription au cours s'élève à CHF 13'500.-. Le montant couvre la fiance d'inscription, les frais d'administration, l'enseignement (120 heures), la documentation, la taxe d'examen et les collations. Elle ne couvre pas les frais de voyages et d'hôtel. Le montant de CHF 13'500.- doit être versé dans les 30 jours après avoir reçu la décision d'admission, sur le compte indiqué ci-dessus.

Si le participant/la participante ne se désiste pas par écrit dans les 10 jours dès communication de la décision d'admission et qu'aucune autre personne n'est admise à la remplacer, les frais du cours sont entièrement dus, sans possibilité de les comptabiliser pour un autre cours. Un montant de CHF 1'000.- sera en tous les cas retenu au titre de frais de procédure d'admission.

Faute de participants suffisamment nombreux, la direction se réserve le droit d'annuler le cours. Dans ce cas, les frais du cours sont remboursés sans autre retenue.

La personne qui s'inscrit approuve le règlement d'absence qui se trouve sur le site "[www.avocatspecialistesav-fsa.ch](http://www.avocatspecialistesav-fsa.ch)" ainsi que les autres conditions de participation.

Lieu, date	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>
Annexes:	<input type="text"/>	Formulaire "Description de cas" (au moins 10 cas)	
	<input type="text"/>		

Prière d'envoyer l'inscription à l'adresse suivante:

Université de Lausanne  
Centre de droit notarial  
Bâtiment Internef  
1015 Lausanne